

DECISION N°2024-22/CP

OBJET :

ACHAT D'UNE SOLUTION DE SUIVI

1. Commande publique

2. Marchés publics

**POUR LA GEOLOCALISATION DES VEHICULES
DE LA VILLE DE DENAIN**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la société VERIZON99 Chemin de l'Étoile - 38330 Montbonnot-Saint-Martin.

DECIDE

Article 1 : Un devis sera signé par mes soins concernant l'achat, l'installation et la location d'une solution de suivi pour la géolocalisation des véhicules de la flotte automobile de Denain par mes soins avec la société VERIZON CONNECT – 99 Chemin de l'Étoile - 38330 Montbonnot-Saint-Martin.

Article 2 : Le montant des prestations est défini suivant les tarifs précisés sur le devis.

Article 3 : Le contrat prendra effet à compter de sa notification 2024, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, dans la limite de 3 ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 19/02/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

